

Second Œuvre BL/BS/SO
Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Branche des toitures et façades
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Industrie du meuble
Branche du carrelage
Branche de la menuiserie

A toutes les agences de placement non assujetties à la CCT Location de services

Zurich, juin 2013

CCT Second œuvre BL / BS / SO Contributions professionnelles et contributions aux frais d'exécution 2012

Mesdames, Messieurs,

La caisse de compensation familiale GEFAK a chargé l'InkassoPool d'encaisser les contributions professionnelles et les contributions aux frais d'exécution prévues par les CCT des branches du second œuvre pour les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure.

Il nous a été communiqué que votre entreprise n'avait pas encore soumis de décompte à ce sujet pour l'année 2012. En conséquence, nous vous prions par la présente de nous livrer les **déclarations 2012** manquantes d'ici au **31 juillet 2013**. Vous trouverez les formulaires requis sur notre site Internet www.inkassopool.ch.

Si vous n'avez pas loué les services de personnel dans des branches du second œuvre dans les cantons de BL/BS/SO, vous êtes priés de nous établir une **attestation écrite**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Roland Rey